

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 11

Artikel: Aux dames
Autor: Schüler, Annette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LA PESTE DANS LE PAYS DE VAUD

La peste, on le sait, décime actuellement la population de la Mandchourie. Jadis, elle sévissait cruellement en Europe. Pour se faire quelque idée de ses ravages d'alors, il n'y aurait qu'à fouiller les archives de nos communes. M. le docteur Morax, dans son bel ouvrage de la *Statistique médicale du canton de Vaud*, a recueilli de nombreuses données à ce propos. En voici quelques-unes :

En 1348, le terrible fléau s'abattit sur le Chablais et sur le Pays de Vaud. L'imagination populaire attribua aux juifs le noir dessein de faire périr la chrétienté en empoisonnant les eaux et les aliments. Les juifs, à cette époque, s'adonnaient aux sciences occultes : l'astrologie, la chimie, la magie.

Un médecin de Thonon, Balavigny, fut arrêté dans la châtellenie de Chillon et jugé avec de nombreux autres juifs le 15 du mois de septembre 1348 devant la coar de justice. Mis à la question, il avoua avoir reçu de Tolède du poison en poudre avec ordre de le répandre dans les fontaines. Il en déposa, dit-il, à Thonon et à Montreux ; il désigna la source infectée et un notaire déclara avoir trouvé le sachet de toile ayant contenu le poison. Balavigny fut brûlé vif avec les autres accusés.

Bien que le Conseil de Strasbourg eût recommandé « de ne pas condamner des gens probablement très innocents, car la mortalité était un fléau de Dieu et ne provenait pas de l'empoisonnement des eaux méchamment attribué aux juifs », la procédure de Chillon contribua à augmenter les persécutions contre les israélites : 50,000 furent massacrés en Europe.

Dans le cours du xv^e siècle, le Pays de Vaud souffrit à plusieurs reprises des ravages causés par la peste. En 1450 et 1451, l'épidémie tua 1400 personnes à Vevey et à la Tour-de-Peilz.

Le xv^e siècle fut plus néfaste encore : on compte que dans les seules années 1564, 1565 et 1566, la peste enleva environ 10,000 âmes au Pays de Vaud. Le 21 mars 1580, le Conseil de Morges exhorte les bourgeois et habitants à « se prendre garde des gros bellitres et de leurs femmes qui entrent dedans la ville et engraisent les fermentes des portes et de les chasser. » Pierreleur écrit en 1545 : « Au mois de may se prist la peste à Orbe, laquelle dura jusques au mois d'octobre, de laquelle peste il peust mourir environ deux ou trois cents personnes, que grands, que petits. »

Au xv^e siècle, la peste qu'on signale aux Ormonts, à Villeneuve et à Montreux, est augmentée par des famines qui durent sept à huit ans. En 1613, dans le bailliage de Gessenay, dont le Pays-d'Enhaut forme à peu près la moitié, la peste enlève 2500 personnes sur 8000 âmes. A Vevey, sur une population de 4500 âmes, plus de 1500 en moururent ; tous les ministres en furent les victimes. A Lausanne, le nombre des morts fut de plus de 2000.

Les pestiférés étaient soignés dans les lieux préparés pour les recevoir par des marrons

appelés aussi *corbeaux* ; c'étaient des hommes qui avaient été atteints de peste, et, s'étant guéris, passaient pour être dès lors réfractaires au terrible mal. On leur faisait prêter serment à leur entrée en fonctions. Ils devaient être gens de bien et savoir lire pour pouvoir faire lecture des prières aux malades. Un testament de l'époque porte cette note : « Témoins, les corbeaux. »

Parlant de l'épidémie de 1613, le célèbre chirurgien Fabrice de Hilden, qui pratiquait son art à Payerne, dit qu'étant trouvé à Lausanne, « aucun de ceux qui avaient des cautères aux bras et aux jambes ne mourut, à l'exception d'un ou deux, encore, ajoute-t-il, qu'ils étaient d'ailleurs *mal habitués*. »

En cette même année 1613, la peste causa dans les campagnes une mortalité si effrayante qu'on ne récolta ni les blés, ni les raisins, ni les fruits des vergers. Les chaumières isolées furent atteintes jusque sur les plus hautes montagnes, quoique séparées les unes des autres et sans communication entre elles. Aussi Fabrice signale-t-il, parmi les véhicules possibles de la maladie, les mouches à ver, qui pullulèrent alors :

Au Chenit, en 1721, les pestiférés étaient abandonnés dans les maisons, tandis que la population saine vivait dans des baraques au sein des forêts. Pour soigner les malades, on avait fait venir des *marronnes* de la Franche-Comté. A la mort des victimes, elles emportaient tout ce qui était dans la maison. On ne se donnait pas la peine de porter les morts au cimetière ; on les jetait dans des fosses ouvertes à l'avance.

La peste prit fin dans le pays avec le xvii^e siècle.

Si terribles étaient les souvenirs laissés par elle, que des mesures extrêmement rigoureuses furent prises par LL. EE. de Berne pour en prévenir le retour.

En avril 1720, la peste ayant éclaté à Marseille et en Provence, les Savoyards ne peuvent entrer dans le Pays de Vaud sans être munis de billets de santé ; on installe des inspecteurs aux ports (à Villeneuve, Vevey, Ouchy, Morges, Rolle et Nyon), aux ponts et aux portes des villes. Les marchandises ne sont admises qu'à près une quarantaine dans des lieux sains. Les lettres doivent être *parfumées* avant de passer la frontière, puis de nouveau aux bureaux de poste avant d'être distribuées.

Le 20 septembre 1720 on signale l'évasion de Pétit Seaunier et de Paffroy, galériens employés à Marseille pour inhumer les pestiférés. Le 22 septembre, ces galériens ont été vus sur la frontière de Bourgogne. Ordre est donné de tirer sur eux, puis de les couvrir de paille et de bois, et de les brûler sans les toucher ni les fouiller. Leurs cendres seront enfouies profondément en terre. Cinquante écus blancs de récompense à qui « fera le coup. »

Le 25 octobre de la même année, les baillis sont chargés de faire dresser des potences aux principaux passages, afin que les personnes venant de lieux mis à ban, comme aussi celles qui

pourraient se glisser dans les pays de LL. EE. au moyen de faux passeports, ou par des chemins détournés, y soient pendues pour l'exemple. On fera connaître cette mesure par les gazettes.

Le 8 novembre 1720, le bailli de Lausanne donne avis qu'on ne fera plus d'huile de noix et qu'on ne distillera plus de genièvre, parce que les noix et les grains de genièvre sont de bons préservatifs contre la contagion et qu'il importe d'en faire provision. Cependant, la récolte des noix ayant été passable, il fut permis d'en convertir la moitié en huile.

En 1723 le ban est levé et les relations avec la Savoie et la France sont rétablies. Les marchandises « non vénimeuses » peuvent être introduites dans le pays comme avant la peste.

V. F.

Comme les vigneron. — Entendu, samedi dernier à Vevey, au banquet de la Confrérie des vigneron :

— Dis-moi, Vincent, sais-tu lequel de ces beaux mossieux ressemble le plus aux vigneron ?

— Ma foi ! que veux-tu que je te dise ?...

— Eh ! bien, c'est Rieder, le dentiste, parce qu'il arrache de crouilles racines, par dessous de crouilles gourgnes.

AUX DAMES

AYANT remarqué maintes fois que le *Conteur* était d'un féminisme plus que tempéré, j'ai pensé que ces quelques lignes relatives à la femme, extraites et traduites d'un journal de Suisse allemande, pourraient intéresser... ou amuser — ce qui, parfois, vaut mieux encore — ses amis et lecteurs.

(Le style de l'original a été respecté autant que possible.)

« Comme elles doivent être :

1. — La femme doit être comme une fraise, appétissante et fraîche ; elle ne doit pas être si proche de la terre que la fraise.

2. — La femme doit être comme un escargot et préférer rester dans sa maison ; elle ne doit pas être lente et paresseuse, comme un escargot.

3. — La femme doit être comme une araignée, active, persévérante et patiente ; elle ne doit pas être aussi sensible et facile à troubler que l'araignée.

4. — La femme doit être comme une lampe à pétrole aussi joyeuse et claire ; elle ne doit pas s'éteindre aussi rapidement que la lampe à pétrole.

5. — La femme doit être innocente, enjouée et gaie comme un enfant ; elle ne doit pas être aussi souvent de mauvais humeur et aussi lunaire qu'un enfant.

6. — La femme doit être comme une girouette et savoir d'où vient le vent ; elle ne doit pas tourner comme une girouette.

7. — La femme doit être comme une brosse, le symbole de la netteté ; elle ne doit pas être piquante comme une brosse.

8. — La femme doit être comme une lanterne de verre qui éclaire nos chemins; elle ne doit pas s'allumer aussi facilement qu'une lanterne.

9. — La femme doit être comme un clocher d'église et porter dignement sa croix; elle ne doit point regarder chacun du haut de sa grandeur, comme le clocher d'église.

10. — La femme doit être comme un fil télégraphique, au courant de mille choses; elle ne doit pas transmettre ces choses, comme le fil télégraphique.

Mesdames, si vous avez bien voulu parcourir ces lignes, soupirez avec moi! Ne songeriez-vous point à une revanche?

Malgré leurs qualités, ces messieurs ont toujours eu l'art de nous demander une montagne de vertus! Et cela, le plus aisément du monde; ils ne paraissent même point avoir peur qu'elle les écrase... et pourtant... Serait-ce là une instinctive manifestation du système de compensation, car...?

Ce n'est pas tout, mesdames! Songeant à une revanche qui avait un peu l'allure d'une vengeance, j'allais rejeter au loin la feuille vulgarisatrice des exigences masculines quand je lus encore ces quatre mots:

« Comment « ils » doivent être. »

Un peu soulagée par ce titre alléchant je lus et savourai ce qui suit:

1. — L'homme doit être comme une cheminée, la plus élevée de la maison; il ne doit pas toujours fumer comme une cheminée.

2. — L'homme doit être comme une bougie, répandre pareillement sa lumière; il ne doit pas vaciller et se consumer en brûlant, comme une bougie.

3. — L'homme doit être comme une noix, contenir un bon grain difficile à dépouiller de son enveloppe protectrice; il ne doit pas être cruellement dur comme une noix.

4. — L'homme doit être comme une abeille, alerte et laborieuse, il doit rentrer chez lui à heure fixe, en apportant toujours quelque doux butin et ne jamais prendre de vol illicite; il ne doit pas bourdonner comme une abeille.

4. — L'homme doit être comme un oiseau, vivre dans le mariage, aimer et rester à son foyer; il ne doit pas attraper le moindre grillon et ne pas se laisser griser... par une chenille.

6. — L'homme doit être comme un sous-marin, savoir avancer à fleur-d'eau et entre deux eaux; il ne doit pas être, comme un sous-marin, d'allure dangereuse et d'horizon restreint.

7. — L'homme doit être comme un ballon et nous permettre de lever les yeux à lui; il ne doit pas être comme un ballon, difficile à atterrir et non dirigeable.

Mesdames, votre soupir ne s'est-il pas envolé? Ne souriez-vous point d'aise avec moi de l'un de ces sourires légers et discrets dont l'insaisissable fait toute la silencieuse éloquence? Ces lignes ne sont-elles pas l'expression même de la revanche après laquelle nous avions soif? La voici enfin silhouettée, la montagne de vertus à opposer à celle qu'on nous demande!!

... Mais, je pense que lorsque ces deux montagnes savent se rapprocher pour diminuer la grande vallée qui les sépare, lorsqu'elles se rejoignent gentiment pour se confondre et ne faire plus qu'une grande montagne aux versants dorés du soleil de l'espérance et pailletés de mots d'amour, tout doit être pour le mieux et dans le meilleur des mondes. Serait-ce même là le suprême féminisme? En tout cas, cela me paraît la logique même. N'êtes-vous pas de mon avis, mesdames?

Annette SCHÜLER.

Le cœur parle. — Entendu dans la rue:

— Où allez-vous?

— Chez le pharmacien.

— Pour vous?

— Oh! non, heureusement; c'est pour ma femme.

Concerts spirituels. — Ce soir, samedi, à 8 1/4 h. précises et demain dimanche, à 2 1/2 h. précises, nous aurons, au Temple de St-François, deux concerts fort beaux, donnés par le *Chœur mixte du Conservatoire* et le *Chœur d'Hommes*, avec le concours de M^{me} Troyon-Blaesi, soprano, de M. Fröhlich, baryton, et de l'Orchestre symphonique. En tout, 350 exécutants.

Au programme, nous voyons entre autres, sous la direction de M. A. Dénéreaz, *Vidi aquam*, hymne de Pâques, de Klose, pour chœurs, orchestre et orgue. Sous la direction de M. Gustave Doret, ses *Sept Paroles du Christ*, pour chœurs, solis et orchestre.

Une réelle solennité artistique.

Nos intimes. — C'est là, on le sait, le titre d'une des meilleures et des plus spirituelles pièces de Victorien Sardou. Il y a longtemps que nous n'avions eu le plaisir de l'entendre. Il y a longtemps aussi que nous n'avons eu occasion d'applaudir les excellents comédiens-amateurs de la *Muse*. Eh bien, mercredi prochain 22 mars, au Théâtre, nous aurons ce double plaisir. Qui donc voudrait se le refuser?

J'ai bien de quoi! — Sur le tram de St-François à la Rosiaz. Entre, non sans peine, un monsieur passablement corpulent, qui consiate avec dépit que toutes les places d'intérieur sont occupées. Tout à la fois subjugué par sa belle taille et prise de commisération, une brave paysanne lui fait:

— Hé! mon pauvre monsieur, vous n'avez pas de quoi vous asseoir!

— Si fait, répond-il en souriant, si fait, ma bonne dame, j'ai bien de quoi, mais je ne sais pas où le mettre.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La science appliquée.



« L'EMPLOI judicieux des couleurs est un puissant moyen curatif pour les maladies nerveuses et mentales ». Telle est la dernière découverte de la science.

Un docteur installa dans une chambre teinte en rouge et à vitraux de même couleur un malade profondément déprimé et d'humeur hypocondriaque. Quelques heures après il était souriant et gai.

Un maniaque, dont l'agitation inquiétait l'entourage fut placé dans une chambre à vitres bleues. Une heure après, il était calme et doux comme un mouton.

D'autres expériences ont démontré que le vert a sur les gens fatigués un effet reposant et tonique. Tout le monde sait en outre que le noir engendre la tristesse et inspire à l'esprit de sombres pensées.

Il ne reste plus qu'à appliquer cette belle découverte et à tirer parti de ces curieux phénomènes psychologiques.

L'aspect de nos demeures va se transformer du tout au tout. Tapissiers et vitriers, vite, à l'œuvre pour installer l'appartement moderne!

Celui-ci doit comprendre à tout le moins, une chambre verte, une chambre rouge, une chambre bleue et une chambre noire. Ces différentes pièces sont indispensables à la vie de chaque jour. Jugez-en:

Monsieur revient du travail, harassé et las. Il passe quelques instants à la chambre verte. Il en ressort frais et dispos.

Madame a envie d'un chapeau à la mode de trois mètres de circonférence ou d'une jupe-culotte dernier cri: Elle servira le souper dans la chambre rouge. Au dessert, Monsieur, de belle humeur, accordera tout ce qu'elle désire.

Le baromètre conjugal est à tempête. Après avoir épuisé les cris et les pleurs, Madame prend une crise de nerfs. Autrefois, le mal était sans remède! Maintenant Monsieur conduira simplement sa «tendre» moitié dans la chambre bleue dont l'effet apaisant accomplira le miracle.

Reste la chambre noire qui provoque la mélancolie et les tristes pensées. Elle paraît superflue. Erreur! Le gendre prévenant aura toujours soin de la préparer pour sa belle-mère, qui s'annonce pour un petit séjour.

BERT-NET.

Le souper du pauvre. — Une pauvre femme enceinte et portant déjà deux enfants dans ses bras implorait la pitié publique.

Un célibataire passait, accompagné d'une dame. Voyant la pauvresse, il dit:

— Il est pourtant bien étonnant que les pauvres gens s'occupent si fort de la propagation de l'espèce.

— Que voulez-vous, observa charitablement la dame, ces malheureux n'ont souvent que cela pour souper.

Renseigné! — Un de nos magistrats, peu patient, reçoit l'autre jour la visite d'un solliciteur importun et loquace.

Ayant enduré pendant plus d'une demi-heure son visiteur, le magistrat, à bout de patience et ne pouvant d'ailleurs accéder au désir de ce dernier, cherche à lui faire comprendre qu'il n'a pas le loisir de l'écouter plus longtemps.

Le « crampon » n'en comprend rien et continue.

Alors, le magistrat exaspéré, hors de lui, montre la porte à l'importun et lui dit d'un ton significatif: « Allez-vous faire... »

C'était peu parlementaire, assurément, mais il y avait des circonstances atténuantes.

Stupéfait de cette apostrophe et de se voir si brusquement de l'autre côté de la porte, le solliciteur s'en alla tout droit se plaindre à un collègue du magistrat qui l'avait éconduit de façon si cavalière.

« Hélas, lui fit le second magistrat, c'est vrai que mon collègue Z. est un peu vif; mais, croyez-moi, c'est un homme de bon conseil. »

POUR LE DRAPEAU!

« Cossonay, 15 mars 1911.

» Mon cher *Conteur*,

J'APPLAUDIS des deux mains à l'idée exprimée par un correspondant de l'*Eveil*, de Moudon, et qu'avec raison tu as relevée, touchant la remise en honneur des drapeaux aux armes de nos différentes localités vaudoises.

» Sans vouloir le moins du monde faire de l'esprit de clocher, j'estime qu'il serait fort regrettable de laisser tomber dans l'oubli ces vieux drapeaux locaux. C'est aussi une page de notre histoire et non la moins attrayante, que celle qui traite des armoiries de nos villes et villages, de leur origine et de leur signification.

» Et, comme le dit le correspondant en question, ne serait-ce pas un spectacle bien beau et bien intéressant que celui de ces cinq ou six cents bannières — je ne sais pas au juste, car il est sans doute des localités qui n'en ont pas — venant se grouper, fidèles, autour des drapeaux vaudois et suisse?

» La nécessité et les avantages de l'autonomie des communes, dans certains domaines, a été reconnue par le législateur constituant, ce n'est donc pas acte subversif que de déployer, aux jours de fêtes patriotiques ou locales, les emblèmes de la cité ou du village.

» Tu devrais donc, mon cher *Conteur*, en ta qualité de dernier et suprême refuge des traditions et de l'esprit vaudois, provoquer cette résurrection des vénérables bannières locales, en ouvrant tes colonnes à tous les fidèles amis de notre beau pays qui voudront bien t'adresser des renseignements à ce propos. C'est là un sujet qui me paraît devoir intéresser bon nombre de tes lecteurs.

» Je te salue bien cordialement.

» Un de tes plus fidèles abonnés. »